

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance extraordinaire du 3 avril 2018**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance extraordinaire avec avis de convocation du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois d'avril deux mille dix-huit à 18h00 à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Danye Simard, Conseillère  
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller  
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) :

Sont également présents :

Madame Marcelle Pedneault d.g. sec. très.  
Monsieur Benoît Côté directeur général adjoint  
secrétaire trésorier adjoint

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire, invite les participants à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2018-04-3881**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Offre de services professionnels de la firme Arpo Groupe-conseil concernant la nouvelle sortie dans le bassin 2, reconstruction de la digue et le raccordement à RT-8;
5. Appel d'offres pour le remplacement du regard de transfert sanitaire RT-5 au site de traitement, l'ajout de la nouvelle sortie dans le bassin 2, reconstruction de la digue et le raccordement à RT-8 et le remplacement du regard de la rue Notre-Dame;

6. Offre de services professionnels de la firme Arpo Groupe-conseil pour les plans et devis pour la réfection de la chaussée sur 300 mètres de la rue de la Forêt;
7. Recommandation de paiement pour le décompte #2 concernant la réhabilitation des conduites d'égouts;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Période de question » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL CONCERNANT LA NOUVELLE SORTIE DANS LE BASSIN #2, RECONSTRUCTION DE LA DIGUE ET RACCORDEMENT À RT-8**

**RÉSOLUTION 2018-04-3882**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite coordonner les travaux prévus au site de traitement des égouts;

CONSIDÉRANT que cette procédure permettra qu'un seul entrepreneur réalise l'ensemble des travaux et qu'un seul appel d'offres sera fait par M. Serge Landry d'Arpo Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT une proposition d'honoraire de 1 500\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite inclure de la surveillance de chantier dans l'appel d'offre qui sera fait;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 1 500\$ plus les taxes applicables à ARPO Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis de la nouvelle sortie dans le bassin #2 incluant la reconstruction de la digue ainsi que le raccordement au regard RT-8 et d'autoriser le paiement.

**5- APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU REGARD DE TRANSFERT SANITAIRE RT-5 AU SITE DE TRAITEMENT, L'AJOUT DE LA NOUVELLE SORTIE DANS LE BASSIN 2, RECONSTRUCTION DE LA DIGUE ET LE RACCORDEMENT À RT-8 ET LE REMPLACEMENT DU REGARD DANS LA RUE NOTRE-DAME**

**RÉSOLUTION 2018-04-3883**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite réaliser des travaux au site de traitement des égouts soit le remplacement du regard RT-5, le remplacement de la conduite de vidange du bassin #2 et le remplacement d'un regard de la rue Notre-Dame (RES-60);

CONSIDÉRANT que la directrice générale, secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une estimation des coûts;

CONSIDÉRANT que l'estimation des coûts dépasse 100 000\$, un appel d'offres publics doit être effectué;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit d'aller en appel d'offres publics conformément aux exigences gouvernementales et de la politique contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

DE PROCÉDER à un appel d'offres publics pour la réalisation des travaux soit : le remplacement du regard RT-5, le remplacement de la conduite de vidange du bassin #2, le remplacement d'un regard de la rue Notre-Dame (RES-60) et de mandater la d.g. sec. très. Mme Marcelle Pedneault afin de faire le nécessaire pour assurer l'avancement des travaux.

**6- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ARPO  
GROUPE-CONSEIL POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION  
DE LA CHAUSSÉE SUR 300 MÈTRES DE LA RUE DE LA FORÊT**

RÉSOLUTION 2018-04-3884

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite procéder à des travaux sur la rue de la Forêt sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection avec le rang Ste-Philomène;

CONSIDÉRANT une offre de service de M. Serge Landry pour les plans et devis nécessaires à la réalisation de ce projet au montant de 6 800\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT des tarifs non-inclus dans la présente offre mais qui pourraient s'ajouter si la municipalité en manifeste le besoin soit :

Ingénieur chargé de projet : 100\$/h  
Technicien CAO/DAO : 70\$/h  
Technicien surveillant de chantier : 75\$/h  
Km (si surveillance de chantier) : 0,47\$/km

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 6 800\$ plus les taxes applicables à ARPO Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis nécessaires à la réfection de 300 mètres de route sur la rue de la Forêt et d'autoriser le paiement.

**7- RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LE DÉCOMPTE #2  
CONCERNANT LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUTS**

RÉSOLUTION 2018-04-3885

CONSIDÉRANT que l'ingénieur M. Serge Landry de la firme Arpo Groupe-conseil a procédé aux vérifications nécessaires suite aux travaux de réhabilitation des conduites sanitaires effectués par la compagnie AGI Environnement Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Landry de procéder au paiement du décompte progressif #2 pour un montant de 50 989,88\$ (coût des travaux réalisés, taxes incluses) représentant le coût de toutes les quantités réellement exécutées pour cette période;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement #2 inclus dans le présent décompte à savoir le colmatage d'un regard d'égout (RES-60) de la rue Notre-Dame au montant de 850\$;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement #3 inclus dans le présent décompte à savoir la réouverture d'un branchement sanitaire de la rue de la Forêt qui a nécessité la location d'un camion vacuum au coût de 4 070\$ dont 50% est assumé par la municipalité et l'autre 50% assumé par AGI Environnement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à la majorité par les Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 50 989,88\$ à la compagnie AGI Environnement Inc. correspondant au décompte progressif #2 représentant le coût de toutes les quantités réellement exécutées pour cette période et d'autoriser le paiement.

Le conseiller au siège #6 M. Raphaël Girard a voté contre l'acceptation de l'ordre de changement #3 à savoir de payer un montant de 2 070\$ représentant 50% des coûts de location d'un camion vacuum utilisé pour rouvrir un branchement de la rue de la Forêt.

## **8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9- LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-3886**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée, il est 19h16 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault,  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 mai 2018.